



Succession de grands parents

Par **louissette54**, le **23/01/2017** à **20:12**

Bonjour,

Je viens vers vous pour vous demander de bien vouloir m'expliquer comment faire pour une succession qui se trouve à la Martinique.

Voilà mes grands parents qui sont décédés m'ont fait une donation de leur maison avec 1200 m2 de terrain ils avaient gardé l'usufruit qui a pris fin à leur décès.

Ils ont donné à mon père et ma tante du terrain

Mon père est décédé le 14 novembre 2010.

Je voudrais savoir comment faire pour la succession

Mes grands parents avaient un fils en commun, mon grand père une fille avant le mariage et ma grand mère une fille avant le mariage

Je voudrais récupérer ma maison

Je vous remercie par avance

Je vous donne mon mail personnel pour une éventuelle réponse

Xxxxxxxxxx@xxxx.fr

email effacé pour des raisons compréhensibles, merci de passer via messagerie privée en cliquant sur le pseudo.

Par **amajuris**, le **23/01/2017** à **20:49**

bonjour,
comme il y a des biens immobiliers dans la succession, le recours a un notaire est nécessaire qui saura vous renseigner.
il ne faudrait savoir s'il s'agit d'une donation en avancement de part ou d'une donation hors part.
salutations

Par **louissette54**, le **23/01/2017** à **21:06**

Re bonjour

je ne sais pas car comme mes grands parents donnaient à leurs enfants du terrain et comme j'habitait avec eux ils m'ont fait une donation aussi et à coté de la maison qu'il m'ont donné il reste encore 3 000m2 de terrain à partager